

Juin 2022

Atteindre l'équilibre :

L'avenir du Programme de plans environnementaux de la ferme au Canada

rapport *Recherche* préparé pour l'ICPA par Bronwynne Wilton, Ph. D.,
Andrea Gal, Ph. D., Krista Kapitan, et Mya Kidson



Institut canadien des politiques agroalimentaires
960, avenue Carling,
édifice FEC 60
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
www.capi-icpa.ca/fr/



Ce rapport a été rédigé par Wilton Consulting Group :
Bronwynne Wilton, Ph. D., Conseiller principal; Andrea Gal, Ph. D.,
Consultante; Krista Kapitan, Consultante; Mya Kidson, stagiaire en
mobilisation des connaissances



Fondation

Ce projet est commandité en partie par la Fondation RBC et s'inscrit dans l'initiative environnementale plus vaste de l'ICPA intitulée « **À l'avant-garde des solutions : aider les agriculteurs à travailler mieux, plus intelligemment et de manière écologiquement durable** ». Cette initiative vise à tirer parti des politiques publiques et privées pour favoriser l'adoption rapide de pratiques de gestion bénéfiques et accroître l'adoption de nouveaux outils et de nouvelles technologies afin de maximiser les résultats environnementaux et sociaux.

Les producteurs utilisent les plans environnementaux des fermes (PEF) pour évaluer les risques environnementaux auxquels sont exposées leurs fermes. Les programmes volontaires et éducatifs de PEF facilitent le partage des connaissances sur les exigences réglementaires et les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) afin de promouvoir l'amélioration continue de l'environnement à la ferme.

Contexte du programme de PEF :

- Les programmes sont offerts dans les dix provinces, ainsi qu'au Yukon; les Territoires du Nord Ouest élaborent actuellement un programme de PEF.
- Le programme de PEF varie selon la province et le territoire.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) financent souvent ces programmes. Actuellement, le finance les programmes de PEF jusqu'en 2023, et des consultations sont en cours sur le Prochain cadre stratégique pour l'agriculture, qui s'étendra de 2023 à 2028.
- L'adoption des programmes de PEF s varie d'une région à l'autre pour diverses raisons, notamment les différences dans les structures des programmes de financement à frais partagés des provinces et territoires (PT), les priorités environnementales des PT et le type et la taille de la ferme.
- L'adoption du programme par les producteurs des secteurs laitier, de la volaille et du porc est considérable. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène, notamment les différents risques environnementaux auxquels ils font face, les différences de motivation à participer au financement à frais partagés en fonction de la taille de la ferme et les différentes exigences de l'industrie. Par exemple, tous les producteurs laitiers canadiens doivent avoir un PEF à jour dans le cadre du programme proAction.

Le présent document d'orientation donne aux intervenants du secteur agricole un aperçu de l'avenir des programmes de PEF afin d'éclairer les consultations sur le (PCS) et de comprendre comment le programme de PEF peut être mis à profit pour assurer la durabilité du marché au niveau de la ferme.

Processus d'élaboration des plans environnementaux individuels des fermes

Comme chaque province et territoire a élaboré sa propre approche en matière de programmes de PEF, le processus par lequel un agriculteur élabore un PEF varie selon la province où il a son exploitation. Les exigences pour le renouvellement des PEF varient également selon la province et selon le temps écoulé depuis qu'un agriculteur a élaboré son dernier PEF. En général, cependant, le processus comportera une combinaison des étapes ci-dessous. Une fois qu'un agriculteur a terminé son PEF, il peut demander un financement à frais partagés pour mettre en œuvre les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) recommandées dans son plan d'action.



Résumé de la mobilisation

Un atelier d'une demi journée avec des praticiens du programme de PEF et 33 entrevues avec des intervenants du programme de PEF de partout au Canada ont permis de dégager quatre principales conclusions.

- Le PEF est le programme phare de vulgarisation agricole du Canada pour **l'éducation environnementale**.
- Le programme est **en évolution** de trois façons principales :
 - **Les méthodes d'exécution** : La prestation du programme est flexible pour permettre des modifications en fonction des besoins des provinces et des territoires.
 - **Le contenu et l'orientation** : Il y a possibilité de faire évoluer et de diversifier le contenu des PEF, de sorte que le programme s'applique à des fermes de différents types et de différentes tailles.
 - **Le personnel et les ressources** : Au fur et à mesure des changements de personnel, les connaissances institutionnelles sur l'histoire du programme de PEF doivent être transmises plus efficacement pour assurer la continuité du programme.
- Les programmes de PEF doivent être suffisamment souples pour mettre l'accent sur les risques environnementaux associés à la production des principaux produits dans chaque province et territoire. **Ils doivent demeurer propres à la région** et suffisamment souples afin d'aider les agriculteurs à atténuer les risques environnementaux découlant des changements climatiques et à s'y adapter.
- Trois voies à suivre distinctes sont possibles pour le PEF au Canada, soit **le maintien du statu quo, la réorientation et la revitalisation**.

« Il existe une confiance à long terme entre les agriculteurs de la province et [l'agent d'exécution]. En général, les agriculteurs nous font confiance pour garder leurs renseignements confidentiels, de sorte qu'ils se sentent plus libres d'être honnêtes avec leurs défis en matière de risques agricoles et environnementaux. »

— Représentant de l'organisme d'exécution des PEF



Recommandations :

Cinq recommandations clés peuvent contribuer à faire en sorte que le programme de PEF continue de répondre aux besoins de l'industrie alors que les connaissances sur les PGB agroenvironnementales continuent d'évoluer.

1. Officialiser le Groupe du Plan environnemental national de la ferme par la création d'une alliance du Plan environnemental national de la ferme (PENF)

- o L'officialisation du groupe accroîtrait la visibilité du programme de PEF, renforcerait les « pratiques exemplaires » en matière de prestation et de surveillance et encouragerait la poursuite des discussions entre les intervenants du secteur agroalimentaire soucieux de la durabilité.

2. Assurer le financement de base du programme de PEF

- o Les modèles traditionnels de « marche arrêt » des programmes qui se déroulent parallèlement aux accords de financement fondés sur les finances empêchent le PEF d'atteindre son plein potentiel.

3. Intégrer le contenu d'autres programmes et normes de durabilité environnementale au programme de PEF

- o Les acheteurs cherchent de plus en plus des preuves de pratiques de production durables sur le plan environnemental, et il existe toute une gamme de programmes et de normes de durabilité. Une certaine harmonisation de ces normes et des critères du programme de PEF pourrait améliorer l'efficacité et l'efficacité du programme pour les agriculteurs.

4. Élaborer un cadre national pour harmoniser les programmes de PEF et la collecte de données clés

- o La spécificité régionale est essentielle, mais l'élaboration d'un cadre national contribue également à renforcer le programme.

5. Intégrer une optique d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci dans les programmes de PEF

- o L'industrie agricole joue un rôle dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, mais elle est également vulnérable aux effets des changements climatiques et doit donc s'y adapter.

«(Il ne faut pas se demander s'il y aura un programme de PEF en vertu du [Prochain cadre stratégique pour l'agriculture].

Le PEF est essentiel au travail que nous faisons partout au Canada.

C'est absolument essentiel. [...] Si nous n'avions pas de programme de PEF, nous n'aurions pas de soutien pour les agriculteurs qui ont des problèmes agroenvironnementaux à la ferme. »

— Représentant provincial du ministère de l'Agriculture

